

ORDRE DU JOUR COPIL N°1

POURQUOI CETTE RÉVISION ?
 Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du PPRL

QUI?

Présentation du groupement en charge des études

Présentation des modalités de gouvernance

QUAND?

Phasage et calendrier de la démarche d'ensemble

COMMENT?

Zoom sur le déroulé par phase, notamment pour la phase 1 de diagnostic

Un temps sera consacré aux questions réponses entre chaque parties



L'outil réglementaire

? Qu'est-ce qu'un PPR ?

> Un outil réglementaire élaboré par l'Etat en association avec les collectivités

Quels sont les objectifs d'un PPR?

- Réglementer l'urbanisme pour le rendre compatible avec le risque
- Réglementer la construction afin d'adapter le bâti existant au risque d'inondation par des travaux de mise en sûreté obligatoires ou recommandés
- Améliorer la gestion de crise par la prescription de mesure de sauvegarde de la population

Les principes fondamentaux

ALÉA X ENJEU = RISQUES

Risque = Confrontation d'un aléa (phénomène naturel dangereux) et d'une zone géographique où existent des enjeux qui peuvent être humains, économiques ou environnementaux







RAPPEL / La politique de prévention en France, une construction adossée à des catastrophes marquantes

1980 **Inondations**

1992 Inondation de Vaison-la-Romaine 2001

Explosion de l'usine AZF

2010

Tempête Xynthia Submersion marine et défaillance d'ouvrages



de la Loire







1982

Loi relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles majeures

1995

Loi portant sur la création des plans de prévention des risques naturels majeurs

2003

Loi étendant les outils de préventions des risques naturels aux risques technologiques

2011

Circulaire relative aux plans de prévention littoraux



Pourquoi réviser le PPRL de l'île de Noirmoutier approuvé en 2015 ?

Une révision actée à horizon 2022 par le préfet de la Vendée

(AP du 10 septembre 2018 approuvant la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du territoire de l'île de Noirmoutier)



Prise en compte des effets du changement climatique

(non pris en compte dans le PPRL approuvé en 2015)



Mise en compatibilité avec le Plan de Gestion des Risques Inondation du bassin Loire-Bretagne

> (PGRI 2016-2021 puis PGRI 2022-2027)



Actualiser le PPRL au regard de la nouvelle réglementation

Arrêté du 5 juillet 2019 et décret n° 2019-715 relatif aux plans de prévention des risques concernant les «aléas débordement de cours d'eau et submersion marine »





Le périmètre d'étude

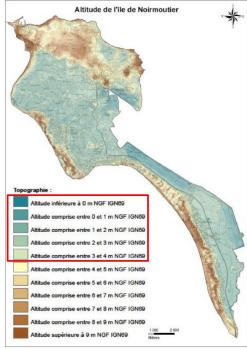


4 communes de l'île de Noirmoutier + l'île du Pilier

Nom de la commune	Superficie En km2	Population municipale (2018)
Noirmouti er-en-l'Île	19,97	4721
Barbâtre	12,65	1777
L'Epine	8,69	1673
La Guérinière	7,9	1368
EPCI	CdC de Noirmoutier (CCIN)	



Topographie: l'essentiel de l'ile est sous le niveau +4,20m NGF (niveau Xynthia)







LE GROUPEMENT _ Domaines d'expertises

DHI (Sous traitant GEOS)

Connaissance maritime Historique des évènements Modélisation hydraulique

Directeur de projet **Fabrice GOUAUD**

Chef de projet Jérémie MARMUSE

ANTEA Group

Connaissance structurelle des ouvrages SIG - Cartographie Enjeux

Chef de projet

François-Xavier **MORICE**

Julien BERTHELOT

TACT

Volet communication/ pédagogie

Directeur de projet

Thomas MUSELIER

Cheffe de projet **Audrey BENASSI**

Daphnée SIMON





LE GROUPEMENT _ Quelques références

DHI

(Sous traitant GEOS)

Connaissance maritime
Historique des
évènements
Modélisation
hydraulique

Directeur de projetFabrice GOUAUD

Chef de projet Jérémie MARMUSE

Sur le territoire de la CCIN

- 2009-2010 : Etudes risques de submersion de l'île;
- 2011-2012 : (avec SEPIA) PAPI complet de l'île;
- 2012-2013 Etude de Dangers sur les digues communautaire;
- 2014-2015: **Etude Aléa submersion marine** pour la cartographie des aléas et du zonage règlementaire pour établir les documents cartographiques du **PPRL**.

PPRL en cours

- 2018-2019: Etude des aléas littoraux sur Capbreton/Hossegor
 DDTM 40
- 2020- En cours: commune de Carolles, Jullouville et Saint Pair sur Mer, **Cotentin** DDTM 50





LE GROUPEMENT _ Quelques références

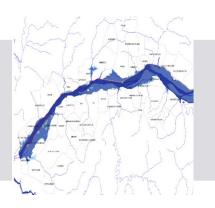
ANTEA Group

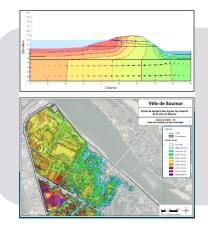
Connaissance structurelle des ouvrages SIG – Cartographie Enjeux

Chef de projet François-Xavier MORICE

Julien BERTHELOT

Etablissement des cartes d'aléa inondation de la Loire Amont dans le cadre de la révision des PPRI





Etudes préalables à la réalisation de travaux sur 6 systèmes d'endiguement non domaniaux de la Loire – Lot 1 : Digues de Saumur (49)

Analyse Structurale des digues de Saint-Malo



LE GROUPEMENT _ Quelques références

TACT

Volet communication/ pédagogie

Directeur de projet Thomas MUSELIER

Cheffe de projet Audrey BENASSI

Daphnée SIMON

Stratégie Locale de gestion du trait de Côte –Accompagnement d'un des volets de la concertation

CAP ATLANTIQUE, CAREN, CEREMA

en cours



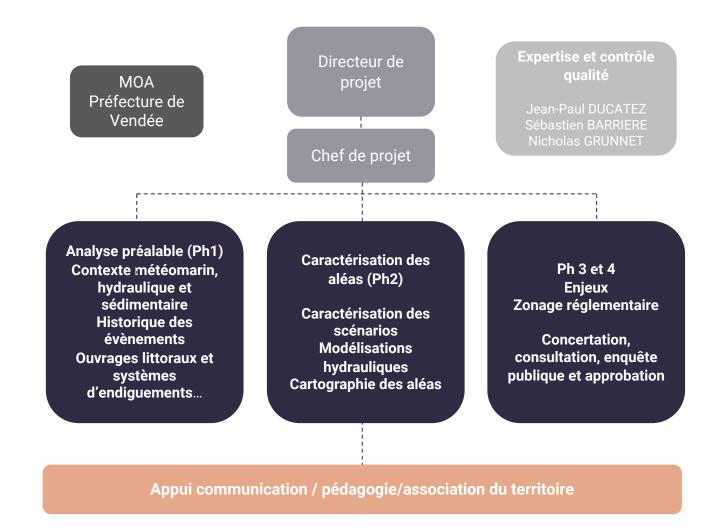


Révision du PPRI Loire Amont – Accompagnement pour l'animation des réunions publiques **DDTM 44** - en cours

Sensibilisation au risque inondation – Guide dans le cadre du PAPI Morlaix communauté - 2016



LE GROUPEMENT _ Organisation





LE GROUPEMENT_ Notre approche en bref

Les points forts

- Des compétences spécialisées au service d'une approche intégrée
- Une connaissance fine du terrain et des enjeux spécifiques à l'Île de Noirmoutier
- Des équipes locales basées à Nantes, pour plus de réactivités et de disponibilité sur cette démarche au long court

Les principes de travail

- Veiller à la bonne prise en compte des mémoires du risque et de l'ensemble des connaissances techniques et scientifiques produites localement
- Mettre en place un dispositif d'information ambitieux dès le début des études pour une démarche transparente et associant la population
- Proposer des dispositifs d'information et de pédagogie pouvant contribuer à l'effort engagé par les collectivités au travers du PAPI pour la diffusion et l'entretien d'une culture des risques littoraux sur l'île.





Modalités de gouvernance

LE COPIL

QUI?

- Les collectivités et acteurs institutionnels qui seront consultés dans le cadre de la procédure d'approbation du PPRL
- Les organismes représentant les porteurs d'intérêt locaux concernés

Quoi?

- Suit les grandes étapes de l'étude
- Est associé à la réflexion sur les adaptations méthodologique nécessaires ou restant à opéré pour la conduite des études
- Valide les résultats par phase

Quand/Comment?

1 à 2 réunions pour chaque phase de l'étude
 (à minima présentation des résultats de la phase)





Modalités de gouvernance

LE COPIL

Membres obligatoires

(article R562-2 du code de l'environnement)

- Maires des communes concernées
- Communauté de Commune de l'Île de **Noirmoutier**
- Syndicats Mixtes (SCOT, gémapiens)
- Chambres consulaires (Agriculture, Artisanat, Commerce et Industrie)
- Centre national ou régional de la propriété forestière des Pays de la Loire

Membres intégrés aux Copil

(liste concertée avec les collectivités de l'île - validée en conseil communautaire)

Institutionnels et porteurs d'intérêts locaux





Modalités de gouvernance

LES COTECH

Qui?

Les membres du COPIL

+

Les acteurs locaux associatifs pouvant apporter des connaissances sur des questions techniques ou sur des secteurs spécifiques

Quoi?

Les Cotech permettent d'échanger de façon plus approfondie sur des points particuliers de la méthodologie de chaque phase, et /ou sur des secteurs spécifiques du territoire d'étude

Quand/Comment?

5 réunions à pour chacune des phases de l'étude







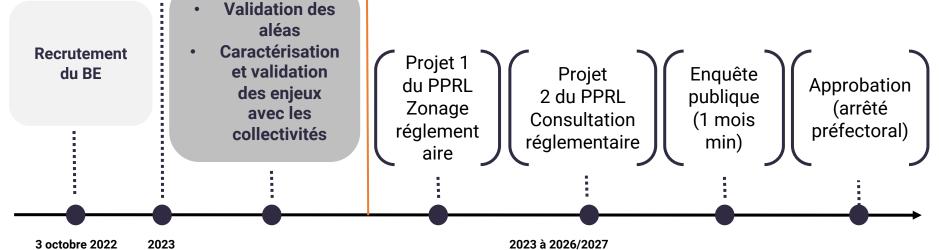
Les étapes de la révision

- Mise en place COPIL - COTECH réglementaires
- Validation de la phase diagnostic
- Démarrage de la phase aléas

Prescription du PPRL

Cycle de 3 ans réglementaires avec prolongation possible de 18 mois pour approuver le PPRL

Date décalée pour permettre la prise en compte du projet de création des 3 étiers porté par la CCIN



Concertation continue avec la population





Le phasage des études

- Phase 1 : Diagnostic (9 mois)
- Phase 2 : Etude des aléas (12 mois)
- Phase 3 : Etude des enjeux (7 mois)
- Phase 4 : Zonage réglementaire et règlement (26 mois dont 14 mois pour l'approbation)



Phase 1 : Les objectifs de la phase de diagnostic

L'objectif de cette phase est de comprendre le fonctionnent général du site via :

- Une approche historique (recueil des mémoires et analyse des phénomènes);
- Une analyse géomorphologique;
- Une analyse des ouvrages et des systèmes d'endiguements ;
- L' analyse de l'hydrodynamique maritime et terrestre.

Ces informations visent à compléter les connaissances sur le territoire ainsi que la compréhension des phénomènes qui concourent aux inondations sur l'île.

Elle sera conduite sur le mode de la mise à jour, beaucoup de connaissances étant déjà disponible dans l'étude de 2015

Durée 9 mois : novembre 2022 à juillet 2023



Phase 1 : Actions d'information et de pédagogie

Les objectifs du diagnostic

- Affiner notre compréhension du contexte pour pouvoir adapter les dispositifs et contenus pédagogiques pour toute la démarche de révision
- Informer sur le lancement des études en veillant à :
 - o Faire de la pédagogie sur le pourquoi d'une révision si rapide du PPRL
 - Donner à voir la méthodologie d'élaboration de cette phase amont (notamment vis-à-vis du recueil des mémoires). Être prévisibles et transparents sur le processus d'élaboration.
- Poser le cadre des échanges et du dialogue local sur cette révision :
 - Site internet centralisant toutes les ressources
 - Dispositif acteurs relais



Phase 1 : Actions d'information et de pédagogie

Les actions

5 entretiens acteurs clef

Réalisation du diagnostic territorial



Lancement du site internet



1 questionnaire en ligne

4 marchés à la rencontre des habitants

Enquête perception du risque



recrutement

1 atelier de sensibilisation

1 visite de site

Dispositif acteurs relais



Résumé non technique phase 1



janvier -février

fin mars

fin avril/début mai

mai à juillet

juillet



Recueil des mémoires du risque -----

Concours photo + capsules témoignages vidéos







Phase 2 : Les objectifs de la phase d'étude de l'aléa

Etudes

- Affiner et mettre à jour le modèle hydraulique utilisé lors de l'étude du PPRL 2015 sur la base des résultats de la phase de diagnostic
- Etudier la réaction des ouvrages pour l'ensemble des scénarios prenant en compte les effets du réchauffement climatique et avec les hypothèses de défaillance prévues par la réglementation actuelle (Arrêté du 5 juillet 2019 et décret n° 2019-715)

Information à la population et pédagogie

- Mettre à profit cette phase amont aux premiers résultats pour faire la pédagogie de la formule : Aléas x Enjeux = risques
- Rythmer la démarche, ne pas perdre les liens créés au lancement







Phase 3 : Les objectifs de la phase de caractérisation des enjeux

Etudes

- Cartographier les zones urbanisées utile pour le zonage du PPRL
- Cartographier les informations utiles aux collectivités pour la gestion de crise

Information à la population et pédagogie

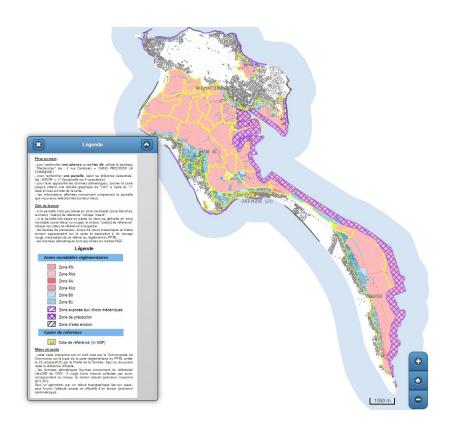
- Communiquer de façon impactante sur la nature de l'aléa vis-à-vis du grand public pour une meilleur compréhension du concept d'enjeu
- Donner à voir des solutions / modes d'adaptation au risque pour faire la pédagogie de la portée opérationnelle du PPRL







Phase 4 : Les objectifs de la phase d'élaboration du zonage réglementaire



Etudes

 Aboutir à une cartographie précise du risque par croisement des résultats de la phase 2 et 3

Information à la population et pédagogie

- Continuer d'expliquer la cartographie des enjeux
- Présenter le zonage réglementaire dans une optique de préparation de l'enquête publique





